

PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE-DE-RIVIERE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Emilie SUBRA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 06/07/2018
Affiché le : 06/07/2018

Présents : Gérard ALDAY, Nathalie ARRIBAS, Laurent CASTERAN, Pia COURTIADÉ, Michel DELAI, Sylviane GRAU, Patrick HERY, Pierre SAFORCADA ; Serge SENSAT, Louis-Jean SOUEIX, Xavier THEBE, Nadine VERDIER.

Absents : Christel BAGNERIS, Eliane CHAUVET ; Marie-Thérèse HERIVEAU ; Nadine LALLOZ, procuration à Sylviane GRAU ; Claudine PINTON ; Claude PLUMET.

Désignation du secrétaire de séance

conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Nadine VERDIER est nommée secrétaire de séance, à l'unanimité.

**Le compte-rendu de la séance précédente est soumis à l'Assemblée :
Approbation à l'unanimité.**

Madame le Maire ouvre la séance et donne l'ordre du jour.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

OBJET :	Rapporteur
Restitution de dépôt de garantie locatif	Patrick HERY
Agenda ADAP	Emilie SUBRA
Personnel Communal	Emilie SUBRA
Informations et questions diverses	

Madame le Maire donne la parole à Patrick HERY.

Restitution d'un dépôt de garantie locatif

Monsieur et Madame SEUBE, qui occupaient le logement situé 345 rue de la Tour 1^{er} étage Est ont donné leur congé.

Il convient donc de délibérer sur la restitution du dépôt de garantie d'un montant de 376,68 euros. Le logement a été libéré en bon état, mais dans la mesure où les locataires n'ont pas effectué l'entretien de la chaudière, il est proposé de retenir le montant de cet entretien sur la somme à restituer, soit 70 euros.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la restitution intégrale du dépôt de garantie de 306,68 € aux locataires partis.

Pour :	14	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Madame le Maire reprend la parole.

Validation de l'agenda d'accessibilité ADAP'

La commune s'est engagée dans la procédure de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

L'entreprise APAVE a été missionnée pour réaliser l'étude préalable. Dans ce cadre, la Commune propose une programmation de travaux sur 4 ans, comme suit :

	DATE PREVISIONNELLE DE L'ACTION DE MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ERP	MONTANT ESTIMATIF HT	MONTANT ESTIMATIF TTC	
1	CIMETIERE	2021	38 230,00 €	45 876,00 €
2	CITY STADE	2020	7 665,00 €	9 198,00 €
3	CLUB HOUSE	2021	4 500,00 €	5 400,00 €
4	ECOLE ELEMENTAIRE, CANTINE, G	2019	27 145,00 €	32 574,00 €
5	ECOLE MATERNELLE	2019	24 695,00 €	29 634,00 €
6	EGLISE	2019	2 710,00 €	3 252,00 €
7	LA POSTE	2021	2 720,00 €	3 264,00 €
8	LOCAL MULTISERVICES	2018	1 250,00 €	1 500,00 €
9	LOCAL PETANQUE	2021	11 510,00 €	13 812,00 €
10	MAIRIE	2018	23 910,00 €	28 692,00 €
11	SALLE DES FETES DE LA SERRE	2020	12 960,00 €	15 552,00 €
12	SALLE DE SPORT	2021	21 460,00 €	25 752,00 €
13	SALLE POLYVALENTE	2019	11 900,00 €	14 280,00 €
14	TENNIS	2021	6 500,00 €	7 800,00 €
15	TRIBUNES	2019	2 850,00 €	3 420,00 €
16	VESTIAIRES DU STADE	2020	17 550,00 €	21 060,00 €
17	WC PUBLICS EGLISE	2021	6 460,00 €	7 752,00 €
RECAPITULATIF ESTIMATION		2018	25 160,00 €	30 192,00 €
RECAPITULATIF ESTIMATION		2019	69 300,00 €	83 160,00 €
RECAPITULATIF ESTIMATION		2020	38 175,00 €	45 810,00 €
RECAPITULATIF ESTIMATION		2021	91 380,00 €	109 656,00 €
			224 015,00 €	268 818,00 €

Le Conseil Municipal est sollicité pour se prononcer sur cet agenda.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'agenda tel que proposé.

Pour :	14	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Personnel Communal : ouverture d'un poste de rédacteur

Vu le besoin du service administratif, il convient d'ouvrir un poste de rédacteur à temps complet le plus tôt possible.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette ouverture de poste.

Où l'exposé et après en avoir délibéré et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à :

- ouvrir le poste de rédacteur territorial précité,
- effectuer toute démarche afférente utile au bon déroulement du recrutement.

Pour :	14	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Séance levée à 19h36

Le Maire soussigné constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 12 juillet 2018, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 13 juillet 2018, conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Emilie SUBRA



The image shows a blue ink signature of Emilie Subra next to an official circular stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de VILLENEUVE-de-RIVIERE' around the top edge, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and '(Hte-Garonne)' at the very bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a figure holding a staff.